

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 4 septembre 2001 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur René Gélinas
Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Carole Boisclair	Madame Nicole Périgny
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Mario Champagne	Madame Diane Samson
Madame France Désaulniers	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur Réjean Gélinas	

AINSI QUE madame Sylvie Dupont-Simard, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Monsieur Pierre Chénard	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence de monsieur Michel Bellemare est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 71 0901 : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0901-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Problèmes relatifs à la rentrée scolaire.
- 6.1 Bourse Alcan.
- 8.1 Changement de nom.
- 13.1 État de la situation au transport scolaire.
- 17.2 Demande de révision.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 72 0901 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 21 août 2001 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur la commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0901-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En référence aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue dépose un rapport de commandites pour les mois de juillet et août 2001. Une résolution est alors adoptée quant à ce dépôt.

Rapport des
commandites pour
juillet et août 2001

RÉSOLUTION 73 0901 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le rapport des commandites pour les mois de juillet et août 2001, décrit sur le document 0901-03.

Adopté unanimement

Consécutivement et sur invitation de monsieur le président Jean-Yves Laforest, monsieur Jean-Pierre Hogue présente une recommandation quant à la nomination de la direction générale adjointe. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Nomination de
monsieur Pierre
Chénard à la
direction générale
adjointe

RÉSOLUTION 74 0901 : CONSIDÉRANT que, par suite de la résolution 39 0701, le poste de directeur général adjoint est actuellement vacant et est à combler dans le cadre d'une réorganisation permettant de réaliser une dotation favorisant la formation-supervision du personnel d'encadrement des services ;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'une étude de la structure administrative de la commission scolaire a été réalisée en tenant compte des besoins à moyen terme en personnel de direction des services ;

CONSIDÉRANT que, parmi les besoins identifiés, le secteur des services éducatifs s'inscrit au niveau des priorités à court terme en matière de dotation de personnel cadre ;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Chénard, directeur des services de l'enseignement aux adultes, a offert ses services pour le poste de direction générale adjointe ;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation de cette candidature a été réalisée en référence aux qualifications requises ainsi qu'au contexte des besoins de relève de la commission scolaire ;

EN CONSÉQUENCE et sous réserve de ce qui suit, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que monsieur Pierre Chénard soit nommé au poste de directeur général adjoint à la Commission scolaire de l'Énergie, ceci à compter du 5 septembre 2001 ;

QUE cette nomination soit pour une période déterminée, selon les modalités du contrat à intervenir entre la commission scolaire et monsieur Pierre Chénard ;

QUE le président, monsieur Jean-Yves Laforest, soit autorisé à signer ce contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie ;

QUE la présente nomination soit applicable sous réserve des dispositions du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires et la conclusion de l'entente visée par la résolution 39 0701.

Adopté unanimement

Par suite de sa nomination au poste de directeur général adjoint, monsieur Pierre Chénard remercie les commissaires pour la confiance témoignée à son égard.

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Yves Tousignant souligne des problèmes constatés lors de la rentrée scolaire dans certaines écoles. Il est alors référé à des situations concernant le transport scolaire ainsi qu'aux frais chargés aux parents pour la surveillance du midi. De plus, monsieur Tousignant s'informe de la gestion des plaintes lors de la rentrée scolaire.

Président

En réponse à monsieur Tousignant, le responsable du transport scolaire monsieur Denis Émond mentionne que des informations seront fournies sur ce sujet à l'article 13.1 de l'ordre du jour. Il est alors convenu de traiter cette partie de l'intervention de monsieur Tousignant à ce moment. Quant aux frais chargés aux parents pour la surveillance du midi, le directeur des Services complémentaires monsieur Pierre Larose rappelle que toutes les écoles de la commission scolaire sont tenues de charger des frais pour la surveillance des dîneurs lorsque les élèves ne sont pas transportés le midi. Finalement et quant à la gestion des plaintes, le directeur général prend bonne note des suggestions de monsieur Tousignant quant à une préparation des directions d'école pour bien informer les parents et bien gérer les plaintes des parents lors de la rentrée scolaire.

Les commissaires reçoivent ensuite des informations de la direction des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, quant au choix du comité de sélection formé dans le cadre du Programme de bourses Alcan pour l'année 2001-2002. Madame Demers rappelle que les écoles secondaires pouvaient soumettre un projet visant à lutter contre le décrochage scolaire. Le comité composé de représentants de l'entreprise Alcan et de la commission scolaire avait pour mandat de choisir le projet le plus innovateur et efficace. Le comité a ainsi retenu le projet « Décision » présenté par l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite. Dans le cadre de ce projet, des élèves sont jumelés à un élève parrain qui veille à les aider dans leur cheminement scolaire. L'École secondaire Paul-Le Jeune mérite donc la bourse de 5 000 \$ attribuée par l'entreprise Alcan. Membre du comité de sélection, madame Danielle Bolduc précise aux commissaires, que le nom de l'école associé au projet n'était pas connu des membres lors de l'étude des projets soumis.

En référence au dossier précité, une résolution de félicitations est adoptée.

Bourse Alcan de
5 000 \$ attribuée à
l'école secondaire
Paul-Le Jeune
pour le projet
« Décision »

RÉSOLUTION 75 0901 :

CONSIDÉRANT dans le cadre du Programme de bourses Alcan, qu'une somme de 5 000 \$ est attribuée annuellement à l'école secondaire présentant le projet le plus innovateur et efficace afin de lutter contre le décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a choisi, pour l'année scolaire 2001-2002, le projet « Décision » présenté par l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT par ailleurs la qualité de l'ensemble des projets soumis par les écoles secondaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que des félicitations soient adressées à tous les intervenants de l'école secondaire Paul-Le Jeune ayant collaboré au projet « Décision »;

QUE des félicitations soient également transmises aux intervenants des autres écoles secondaires pour la qualité des projets soumis.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose recommande initialement la reconduction de protocoles d'entente concernant l'animation pastorale et l'animation religieuse au primaire. Des résolutions sont adoptées dans le sens de ces recommandations.

Protocole
d'entente –
Animation
pastorale dans les
écoles primaires
2001-2002

RÉSOLUTION 76 0901 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit conclure un protocole d'entente avec le diocèse de Trois-Rivières concernant l'organisation des services d'animation pastorale dans les écoles primaires pour l'année scolaire 2001-2002;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit autorisée la reconduction pour l'année scolaire 2001-2002 du protocole d'entente conclu précédemment et décrit au document 0700-03, lequel prévoit notamment le versement d'un montant de 124 880 \$ à la Fabrique de Saint-Sauveur pour assurer les services de 8,66 animatrices de pastorale.

Adopté unanimement

Protocole
d'entente avec la
Direction
chrétienne inc.
pour l'année 2001-
2002

RÉSOLUTION 77 0901 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit conclure un protocole d'entente avec la Direction Chrétienne inc.;

CONSIDÉRANT la satisfaction réciproque suite à l'entente déjà mise en place;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que ladite entente décrite sur le document 0901-04 convenue avec la Direction chrétienne inc. soit reconduite pour l'année scolaire 2001-2002.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Pierre Larose fournit des informations relatives à l'approche orientante à l'école.

L'article 7 de l'ordre du jour est complété par l'adoption d'une résolution concernant la délégation à l'assemblée générale de l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie.

Délégués à
l'assemblée
générale de
l'Association du
sport étudiant de la
Mauricie pour
l'année 2001-2002

RÉSOLUTION 78 0901 : CONSIDÉRANT l'importance du sport scolaire étudiant pour les écoles secondaires de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT l'affiliation de la commission scolaire à l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT le nombre de délégués auxquels a droit la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que les personnes désignées par le directeur des Services complémentaires et dont les noms figurent au document numéro 0901-05 soient déléguées à l'assemblée générale de l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Pierre Chénard suggère la formation d'un comité ayant pour mandat de soumettre une recommandation pour le choix d'un nom pour le centre d'éducation des adultes du Carrefour Formation Mauricie.

Formation d'un comité pour la recommandation d'un nouveau nom pour le Carrefour Formation Mauricie – Éducation des adultes

RÉSOLUTION 79 0901 : CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie – Éducation des adultes souhaite avoir un nom différent de celui du centre de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT, dans le cadre des démarches pour retenir un nouveau nom qu'il y a lieu de former un comité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit formé un comité ayant pour mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant à un nouveau nom pour le Carrefour Formation Mauricie – Éducation des adultes;

QUE ce comité soit composé des personnes suivantes :

- Monsieur Réjean Gélinas
- Monsieur Serge Lafontaine
- Madame Patricia Magny
- Madame Lisette Rivard.

Adopté unanimement

Poursuivant, et en référence aux sujets relatifs au secrétariat général, les membres du conseil des commissaires adoptent une résolution afin de déterminer le nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles et des centres.

Nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles et des centres

RÉSOLUTION 80 0901 : CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, que des conseils d'établissement sont institués dans les écoles et les centres;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire détermine le nombre de représentants de chaque groupe composant le conseil d'établissement;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie détermine le nombre de représentants aux conseils d'établissements des écoles et des centres, et ce, tel que décrit au document 0901-06.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires reçoivent des recommandations du directeur des Services des ressources humaines monsieur Bertrand Rodrigue. Par suite des renseignements fournis par monsieur Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Modification à la
résolution 61 0801

RÉSOLUTION 81 0901 :

personnel enseignant;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 61 0801, que la commission scolaire a procédé à l'engagement de

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution concernant certains membres du personnel enseignant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la résolution 61 0801 adoptée en date du 21 août 2001 soit modifiée comme suit :

- Remplacer le nom de madame Guylaine Perron pour celui de madame Sophie-Renée Vaugeois
- Retirer les noms de madame Kathy Désaulniers et de monsieur Luc Bourassa.

Adopté unanimement

Abolition de poste

RÉSOLUTION 82 0901 :

compter du 27 août 2001;

CONSIDÉRANT que monsieur André Lachance a présenté une lettre à l'effet qu'il prendrait sa retraite à

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel pour les postes de concierge pour l'année scolaire 2001-2002;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie D.-Simard PROPOSE l'abolition d'un poste de concierge à l'école Sainte-Élisabeth de Saint-Alexis-des-Monts à compter du 28 août 2001.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Abolition de poste **RÉSOLUTION 83 0901** : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel pour les postes de responsable en service de garde pour l'année scolaire 2001-2002;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE l'abolition du poste suivant, et ce, à compter du 23 août 2001 :

- Un poste de 32,5 hres/semaine à l'école Jacques Buteux, La Tuque.

Adopté unanimement

Ouverture de postes **RÉSOLUTION 84 0901** : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel des services de garde pour l'année scolaire 2001-2002;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE l'ouverture des postes suivants :

- 1 poste de responsable de garde;
35 hres/semaine à l'école Jacques-Buteux, La Tuque
- 1 poste de responsable de garde;
35 hres/semaine à l'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adopté unanimement

Ouverture de poste **RÉSOLUTION 85 0901** : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel aux services complémentaires en psychologie pour l'année scolaire 2001-2002;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE l'ouverture d'un poste de psychologue, 12 heures/semaine, à l'école Dominique-Savio de Saint-Georges-de-Champlain.

Adopté unanimement

Congé sabbatique à traitement différé **RÉSOLUTION 86 0901** : CONSIDÉRANT que madame Julie Boucher, enseignante en EHDAA à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, demande un congé sabbatique à traitement différé d'une demi- année, soit du 23 août 2001 au 31 janvier 2002, dans un plan de 5 ans, soit du 23 août 2001 au 30 juin 2006;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE d'accorder à madame Julie Boucher ce congé sabbatique à traitement différé conformément à la convention collective la concernant.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Annulation d'un
congé sabbatique à
traitement différé

RÉSOLUTION 87 0901 : CONSIDÉRANT que madame Nancy Leblanc, enseignante en français, à l'école secondaire Paul Le-Jeune de Saint-Tite, avait demandé un congé sabbatique à traitement différé dans un plan de 2 ans, soit du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2002, désire annuler ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'annuler la résolution 51 0800 de madame Nancy Leblanc conformément à la convention collective la concernant.

Adopté unanimement

Démission

RÉSOLUTION 88 0901 : CONSIDÉRANT que madame Josée Paré remet sa démission comme responsable en service de garde à l'école Jacques-Buteux de La Tuque à compter du 9 juillet 2001;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Josée Paré à compter du 9 juillet 2001.

Adopté unanimement

Par la suite, le responsable du transport scolaire monsieur Denis Émond présente aux commissaires l'état de la situation du transport scolaire consécutivement à la rentrée scolaire. Tout en faisant part des dossiers problématiques relevés, monsieur Émond exprime sa satisfaction quant au déroulement de la rentrée scolaire et signale son optimisme pour un règlement rapide de ces dossiers.

Les membres du conseil des commissaires procèdent après cela au dépôt d'un résumé de la correspondance, et ce, après avoir pris connaissance de ce dernier.

Résumé de la
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 89 0901 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 4 septembre 2001, décrit sur le document 0901-07.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

Aux sujets divers, monsieur le commissaire Claude Béland porte à l'attention des membres du conseil des commissaires la publication, par une institution financière, d'un dépliant d'information dans lequel on traite de la réforme scolaire. Monsieur Béland signale que cette information s'avère d'intérêt et il est convenu qu'il en fera distribution aux autres membres du conseil des commissaires.

À 20 h 45 et en conformité avec l'ordre du jour de la séance, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Président

Secrétaire

Huis clos

RÉSOLUTION 90 0901 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Durant le huis clos, le directeur général fournit des informations générales aux commissaires. De même, il est discuté d'une procédure de révision d'une décision visant un élève.

À 21 h 35, il est successivement procédé à la réouverture de la séance au public et à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 91 0901 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déclarée ouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 92 0901 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire